

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire, le jeudi 20 juin 2013, à 11h, au Crowne Plaza, av. Louis-Casaï 75-77, à Genève.

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapport annuel, comptes annuels, comptes de groupe pour l'exercice 2012, rapport de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels de CI Com SA et les comptes du groupe au 31 décembre 2012.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du bilan

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du bilan.

- 4. Election statutaire Réélection de deux membres du Conseil d'Administration Le conseil d'administration propose de réélire pour une durée de trois ans Messieurs Michel Réthoret et Michel Favre.
- 5. Election statutaire Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration Le conseil d'administration propose d'élire pour une durée de trois ans Monsieur Alain Dumenil.
- 6. Election statutaire Organe de révision

Le conseil d'administration propose de réélire Berney & Associés SA Société Fiduciaire, Genève comme organe de révision.

- 7. Informations générales sur la stratégie et le calendrier de redéploiement de la société
- 8. Divers

Le rapport annuel, les comptes de groupe et les comptes annuels 2012, ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés dès le **31 mai 2013** au siège de la société c/o Sogefco SA, rue du Nant 22, 1207 Genève ou sur le site internet de la société www.cicomsa.com.

Chaque actionnaire peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé au numéro de téléphone suivant : + 41 22 737 05 40.

Les actionnaires peuvent retirer la carte d'admission jusqu'au 14 juin 2013 auprès de G & P Fiduciaire SA, Madame Evelyne Magnon Guillet, téléphone +41 22 737 05 45, Route de Frontenex 86bis – Case Postale 6364 – 1211 Genève 6, moyennant dépôt

des actions ou d'une pièce justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Selon l'article 14 des statuts, chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par les organes de CI Com SA ou par une banque en tant que représentant dépositaire. Finalement, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par M. André Magnenat en qualité de représentant indépendant, c/o Fiduciaire Sogesal Sàrl, rue de Vermont 37-39, 1202 Genève. Dans ce dernier cas et sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'acceptation des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la Société, mais au plus tard le 14 juin à midi, le nombre d'actions qu'ils représentent et le numéro des cartes d'admission représentées. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Genève, le 31 mai 2013

Le Conseil d'administration